Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

HOTEL DE VILLE - BP N°1100

11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-six,

Nombre de membres : 11

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11

Le Mardi 22 Septembre 2026 à 08h30,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°2026-44

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe GREFFIER,

MATIERE FONCTION PUBLIQUE

SOUS-MATIERE : PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T

Date de convocation : le 16 Septembre 2026,

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS

PRESENTS : M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, M. Didier GANGLOFF, Mme Marie DE ALMEIDA, M. Jean-Baptiste MOUTON, Mme Corinne PEYCHOU, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Monique CARPENTIER.

PROCURATIONS :
Mme Jacqueline RATABOUIL donne pouvoir à Madame Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES.
Mme Jennifer KERIVY donne pouvoir à Madame Marie DE ALMEIDA.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Didier GANGLOFF.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des effectifs existant,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 9 septembre 2026,

Le Président rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

CONSIDERANT le tableau des emplois et effectifs adopté par le Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2025,

CONSIDERANT la nécessité de supprimer l'emploi de chef de projet Prévention et Santé à temps complet correspondant au cadre d'emploi des attachés, en raison du départ à la retraite de l'agent en poste et de la nécessité de modifier les missions,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi de chargé de projets Solidarité et Santé à temps complet correspondant aux cadres d'emploi des adjoints administratifs et des rédacteurs territoriaux correspondant dorénavant aux besoins de la collectivité,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la suppression d'un emploi permanent correspondant au cadre d'emploi des attachés à temps complet exerçant les fonctions chef de projet Prévention et Santé ;

APPROUVE la création d'un emploi permanent correspondant aux cadres d'emploi des adjoints administratifs et des rédacteurs à temps complet pour exercer les fonctions de chargé de projets Solidarité et Santé.

Le tableau des emplois et effectifs est ainsi modifié à compter du 1er septembre 2026.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :
24 SEP. 2026
Certifié exécutoire par réception en Préfecture le :
24 SEP. 2026
Et par publication le :
29 SEP. 2026
Par délégation,
Le Vice-Président du CCAS,

Didier GANGLOFF

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 22 Septembre 2026

Le Président,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 11400 CASTELNAUDARY

Philippe GREFFIER

Accusé de réception en préfecture
011-261100150-20260922-DB202644-DE
Reçu le 24/09/2026